

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE AU
CENTRE COMMUNAUTAIRE, MARDI LE 10 OCTOBRE 2023 À
19 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME JOSIANE
APPLEBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents : Caroline Bujold
 François Poirier
 Laurent St-Onge
 Yves Barriault
 Steven Allain

Est également présente : Madame Annick Duguay Cormier,
 directrice générale et greffière-
 trésorière

Le poste de conseiller numéro 3 est vacant.

.....

200-10-2023 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse ouvre la séance à 19 h 05 et elle invite les conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....

201-10-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert à toute modification.

.....

202-10-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal du 11 septembre 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 11 septembre 2023.

.....

203-10-2023 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 244 783,14 \$. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder dans les limites de ces crédits.

.....

204-10-2023 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU LET

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 68 787,03 \$.

.....

DEMANDE DE VISA DESJARDINS (annulé)

.....

205-10-2023 MODIFICATION POLICE D'ASSURANCE 2023

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la police d'assurance de 2023 pour le LET pour les biens qui sont maintenant assuré par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure.

.....

206-10-2023 ENGAGEMENT RESPONSABLE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT notre demande de candidature pour combler le poste de responsable des loisirs et de la vie communautaire ;

CONSIDÉRANT la réception d'une candidature spontanée intéressante ;

Pour ces motifs :

Il est proposé le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'engagement de madame Alexe Bernard à partir du 2 octobre 2023 comme responsable des loisirs et de la vie communautaire avec une période de probation de trois mois. Nous mandatons la mairesse à signer le contrat d'engagement.

.....

207-10-2023 COMITÉ AVISEUR DE LA PISCINE BRUCE-RITCHIE

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Alexe Bernard, responsable des loisirs et de la vie communautaire, représentante de la Municipalité de Saint-Alphonse sur le comité aviseur de la piscine Bruce-Ritchie.

.....

208-10-2023 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 911

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la sécurité civile prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement ;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1^{er} janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et est résolu à la majorité des conseillers :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse adopte le Règlement Numéro 338-2023 modifiant le règlement Numéro 297-2016 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 911;

QUE le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Alphonse.

.....

209-10-2023 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2023

Madame Caroline Bujold, conseillère, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse, le Règlement numéro 339-2023 modifiant le Règlement numéro 272-2013 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Saint-Alphonse sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2021-06.3 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Saint-Alphonse » par le plan numéro AF-2023-06.3 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Saint-Alphonse », conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

.....

210-10-2023 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 339-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 272-2013 « PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité que le projet de Règlement numéro 339-2023 modifiant le Règlement numéro 272-2013 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Saint-Alphonse soit adopté.

Il sera possible de faire la consultation de ce projet de Règlement numéro 339-2023 sur le site web de la municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse suivante : <https://st-alphonsegaspesie.com>

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 novembre 2023 à compter de 18 h 45, au centre communautaire situé au 140, rue Principale Ouest.

Ce document est disponible au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

.....

211-10-2023 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS.

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait dépôt devant le conseil municipal des six déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal et ce, tel que requis par l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

.....

212-10-2023

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALE ET DE L'HABITATION (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE le Ministère (MAMH) offre aux organismes municipaux de l'information et des conseils spécialisés dans le domaine des finances, de la comptabilité et de la fiscalité municipale adaptée à leur réalité financière;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère peut produire des analyses spécialisées en finances municipales qui visent à :

- procurer à l'administration municipale une connaissance et une compréhension bonifiées de l'état de sa situation financière, comptable et fiscale actuelle ou à venir;
- documenter les impacts de certaines décisions de l'organisme municipal sur sa situation financière et le soutenir dans sa prise de décision.

IL EST ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse doit adopter chaque année un nouveau règlement de taxation ;

IL EST ATTENDU QUE le règlement de taxation de la Municipalité de Saint-Alphonse a besoin d'être analysé, bonifié et révisé ;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'accompagner le Conseil municipal et la directrice générale pour l'élaboration du règlement de taxation 2024.

.....

213-10-2023

OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE ET JOURNALIER – TEMPORAIRE

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'embauche de Pascal St-Onge comme opérateur de machinerie lourde et journalier afin de compenser pour l'absence de notre inspecteur municipal jusqu'au 24 novembre 2023, et que le maire suppléant, monsieur Steven Allain, est mandaté afin de signer son engagement.

.....

214-10-2023

MANDAT « SAFIRE CONSEILS RH »

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse accepte l'offre de services du 6 octobre 2023 pour le maintien de l'équité salariale et pour l'analyse des postes (rencontre des employés) au coût de 5 475 \$ taxes en sus. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer les documents requis.

.....

215-10-2023 LOCATION D'UN TERRAIN HIVER 2023-2024

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Francis Poirier au coût 3 500 \$ pour la location d'un terrain, d'un chargeur sur roue et le déneigement de la cour pour l'hiver 2023-2024 afin d'entreposer du matériel.

.....

216-10-2023 AFFECTATION DU FOND ROUTIER

CONSIDÉRANT l'ampleur de l'incendie du 3 août dernier chez Exploitation Jaffa;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alphonse à plusieurs factures à payer, dont celles de plusieurs entrepreneurs locaux pour cette intervention;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévu pour la sécurité incendie en 2023 a été largement dépassé et que nous ne pouvons compromettre les interventions d'urgence à venir dans notre Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que les fonds nécessaires pour financer cette dépense seront pris à même l'excédent de fonctionnement affecté au fonds routier.

.....

217-10-2023 DEMANDE DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers de verser 650 \$ au Club des 50 ans et plus « La madelon » afin de défrayer le musicien lors de leur fête de Noël dans le « Fond Festival et évènements ».

.....

218-10-2023 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

.....

219-10-2023 CLÔTURE

Il est proposé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 57.

Josiane Appleby,
Mairesse

Annick Duguay Cormier,
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, Steven Allain, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

.....